

PARCOURS AVENIR

PARCOURS INDIVIDUEL
D'INFORMATION, D'ORIENTATION
ET DE DÉCOUVERTE DU MONDE
ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL

Le parcours Avenir, pour une orientation réussie

Le parcours Avenir se substitue au PDMF

Mis en oeuvre par l'arrêté du 1 juillet 2015, le parcours Avenir prend la suite du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) depuis la rentrée 2015.

À qui s'adresse le parcours Avenir ?

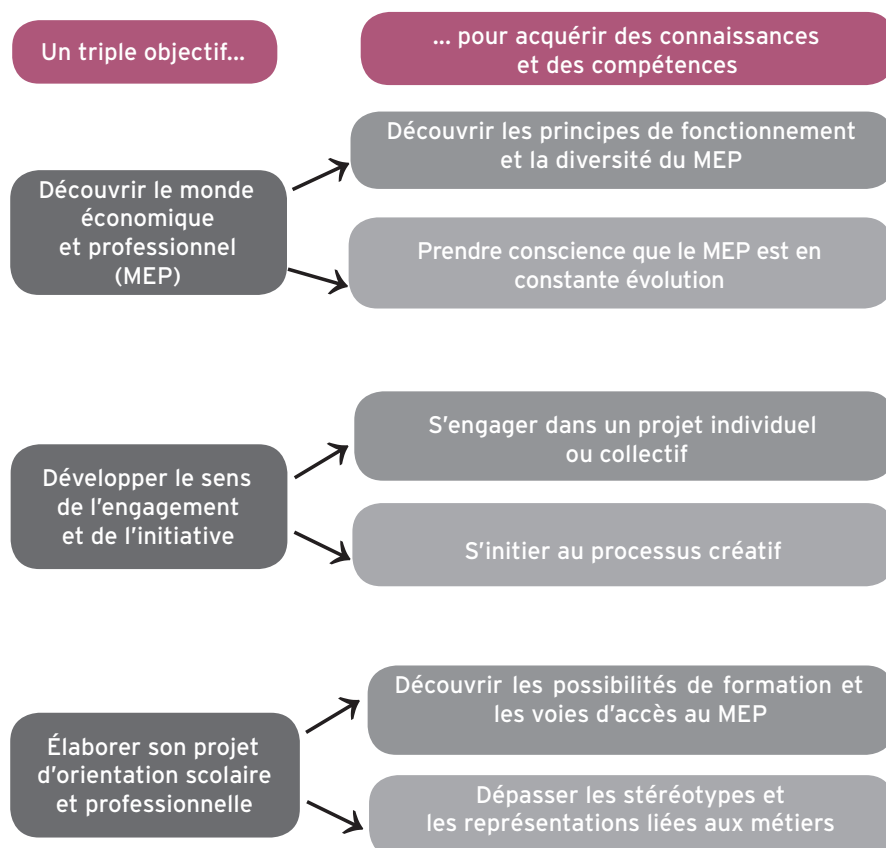
Le parcours Avenir est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale dans tous les établissements et structures du second degré : collèges, lycées, SEGPA, ULIS.

Quels sont les objectifs du parcours Avenir ?

- permettre aux élèves, dans un monde du travail en constante évolution, de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure.
- initier une démarche d'orientation active, et contribuer ainsi à la réussite scolaire et à l'élévation du niveau d'ambition sociale et professionnelle de chacun et chacune.
- développer chez les élèves la compétence à s'orienter tout en long de la vie.

Sommaire

- Le parcours Avenir : présentation et objectifs
- Le parcours Avenir : enjeux et spécificités
- Mettre en oeuvre le parcours Avenir en établissement
- Ressources et outils



Le parcours Avenir : enjeux et spécificités

→ Pourquoi le parcours Avenir ?

La mise en place du nouveau parcours doit répondre à différents enjeux :

- une **meilleure compréhension du monde économique et professionnel, des métiers et des formations** pour éclairer les choix d'orientation de chaque élève ;
- un **accompagnement renforcé des élèves et de leurs familles en matière d'orientation**, notamment celles les plus éloignées de la culture scolaire ;
- une **plus grande ambition professionnelle et sociale** fondant le projet d'études et d'insertion de l'élève et passant par l'acquisition de diplômes et de qualifications ;

- une **amélioration de la réussite scolaire** grâce à une prise de conscience des enjeux d'une orientation réfléchie et choisie, dégagée des stéréotypes sociaux et sexués ;
- une **réelle réversibilité des choix de l'élève** dans le cadre des procédures d'orientation, de dispositifs innovants et de passerelles ;
- une **représentation équilibrée des filles et des garçons, des femmes et des hommes** au sein des filières de formation et des métiers.

→ Du PDMF au parcours Avenir : quelles sont les évolutions ?

Le parcours Avenir se distingue de l'ancien Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) en ceci qu'il s'inscrit dans une progression disciplinaire, voire interdisciplinaire, et qu'il suscite les initiatives permettant de développer, à l'échelle d'un territoire, des projets partagés avec des partenaires extérieurs.

■ Le parcours Avenir :

- concerne désormais **tous les élèves dès la 6^e** ; le PDMF débutait en 5^e ;
- **s'appuie sur les disciplines** pour sa mise en oeuvre ;
- introduit une nouvelle compétence : **la compétence à entreprendre** ;
- s'appuie fortement sur la **relation Ecole-Entreprise réaffirmée** ;
- **associe plus étroitement les familles** suivant le principe de coéducation inscrit dans la loi : les parents et leurs associations représentatives sont des partenaires indispensables ;
- ne fixe pas d'objectifs par classe mais **intègre la notion de cycle au collège et au lycée, les nouveaux domaines du socle et les programmes du collège.**

■ Le parcours Avenir s'inscrit dans la continuité du PDMF en réaffirmant certains de ses principes notamment :

- il s'appuie sur les enseignements **en lien avec le socle commun** de connaissances, de compétences et de culture et les programmes du collège et du lycée ;
- il favorise **l'accès de tous les élèves** à une culture citoyenne, économique et professionnelle ;
- il articule dimension collective et individuelle ;
- il concerne **tous les niveaux** de qualification.

→ Évaluation du parcours

Les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre du parcours Avenir seront prises en compte pour la **validation de l'acquisition du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture (article D.122-1 code de l'éducation).

De plus, les élèves de troisième pourront choisir un projet mené dans le cadre du parcours Avenir, comme **objet de présentation à l'épreuve orale du DNB** (article 7 de l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet)

Au lycée, l'évaluation des acquis des élèves sera prise en compte dans leur **livret scolaire**, après avis du conseil de classe.

Les référents et référentes égalité-mixité

Le parcours Avenir a pour ambition de parvenir à une représentation équilibrée des filles et des garçons, des femmes et des hommes au sein des filières de formation et des métiers. L'arrêté du 1^{er} juillet 2015 précise qu'une vigilance particulière doit être apportée à la lutte contre les stéréotypes sociaux et sexués et que des actions doivent être développées à l'échelle de l'établissement.

A ce titre, les référents et référentes égalité-mixité des établissements doivent être associé-e-s à la mise en oeuvre du parcours.

Mettre en oeuvre le parcours Avenir en établissement dans l'académie de Rouen

Le parcours Avenir est **mis en oeuvre collectivement** par l'équipe éducative **sous l'impulsion du chef ou de la cheffe d'établissement**. Il doit être étudié lors des conseils d'enseignement, discuté en conseil pédagogique et inscrit au projet d'établissement.

Un ou plusieurs **référents parcours Avenir** peuvent être désigné-e-s au sein de l'établissement : enseignant-e, conseiller ou conseillère principal-e d'éducation, conseiller ou conseillère d'orientation-psychologue...

→ Dans quel cadre ?

Le parcours Avenir doit constituer **un ensemble d'activités cohérentes et progressives** menées dans le cadre :

- des enseignements disciplinaires,
- de temps spécifiques d'accompagnement (accompagnement personnalisé, entretien d'orientation...),
- des séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel
- des enseignements pratiques interdisciplinaires

(EPI) qui seront mis en place à la rentrée 2016. L'enseignement pratique interdisciplinaire «Monde économique et professionnel» ne doit pas être le seul concerné.

Chaque discipline dans ses contenus spécifiques et dans son interaction avec les autres disciplines participe à la réalisation et à la réussite de ce parcours.

→ Quelles actions mettre en place ?

Des actions à destination des élèves de la sixième à la terminale sont déjà menées dans les établissements scolaires de l'académie de Rouen et s'inscrivent dans le parcours Avenir. Elles ont vocation à être reprises par d'autres établissements.

Les actions en lien avec les partenaires extérieurs :

La mise en oeuvre du parcours Avenir implique de développer des projets partagés et territoriaux avec les partenaires extérieurs : organisations professionnelles, clubs des partenaires, associations, entreprises, administrations ...

Pour définir sa stratégie partenariale, le chef ou la cheffe d'établissement, en lien avec le directeur ou la directrice de CIO peut s'appuyer sur des actions coordonnées :

- **sur le plan académique et régional** par les chargé-e-s de mission école/entreprise, les ingénieur-e-s pour l'école et les conseillers et conseillères de l'enseignement technologique ;
- **sur le plan local** par le comité local éducation économie (CLEE) ;
- dans le cadre des **réseaux d'établissements de formations** et des campus des métiers et des qualifications (CMQ).

Type d'actions

- actions de découverte du monde économique et professionnel (visite d'entreprises, forums de l'orientation, conférences, débats ...)
- actions de sensibilisation ou de formation (semaine Ecole-Entreprise, semaine de l'industrie, semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin, semaine de l'apprentissage...)
- actions d'immersion en milieu professionnel (séquences d'observation, stages, classe en entreprise ...)
- projets accompagnés (enquêtes et reportages sur les métiers, mini-entreprises).

Le pôle Relations Éducation Économie de l'académie de Rouen

Rattaché à la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC), il initie et développe des partenariats et des conventions avec les milieux économiques et professionnels pour accompagner les établissements à développer leurs projets. Il est l'interface entre l'Éducation nationale et les partenaires professionnels.

Ressources et supports

→ Outils et supports

■ **FOLIOS** : cette application nationale accessible via internet sert de *support numérique* aux élèves dans la construction de leur parcours Avenir. Il permet à l'équipe éducative :

- de coordonner les actions mises en place ;
 - d'aider les élèves à valoriser leurs connaissances et leurs compétences ;
 - de les accompagner individuellement ou collectivement dans la construction de leur projet d'orientation scolaire et professionnelle.
- Folios propose un ensemble de ressources pédagogiques pour les équipes éducatives.



■ Boîtes à outils

Le Conseil National Éducation Économie (CNEE) met à la disposition des équipes éducatives et des entreprises deux guides pratiques en vue de faciliter la construction partagée d'actions éducatives dans le cadre du parcours Avenir :

■ Pour les équipes éducatives : le guide «École et entreprises»

■ Pour les entreprises : le guide «Entreprises pour l'École»



→ Exemples d'activités...

Les équipes éducatives peuvent utiliser des ressources proposées par l'ONISEP accessibles sur le site www.onisep.fr et dans FOLIOS.

Découvrir le monde économique et professionnel (MEP)

- « Voir le métier de l'extérieur ou de l'intérieur »
- « La place des femmes et des hommes dans le monde du travail »
- « Une classe, une entreprise : connaître le fonctionnement d'une entreprise »
- « Des métiers aux multiples compétences »

...

Développer le sens de l'engagement et de l'initiative

- « Concours Avenir métiers »
- « Acculturer les élèves à leur environnement économique et professionnel »
- « Réalisation d'un DVD d'interviews de professionnels »

...

Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

- « Découvrir des métiers en lien avec les enseignements d'exploration »
- « Les facteurs qui influencent la vie professionnelle »
- « Définir mon projet d'études et mon projet professionnel »

...